VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL
De la séance du 6 mars 2021

Le six mars deux mille vingt et un à quatorze heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, Mme Nathalie BAUDE, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, M. Thierry JOUE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Priam PUCA, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Stéphanie LAFINE, Mme Marina LOOS, M.François-Xavier DUBROUS, M.Fabien PIVETTE, M. Christian MIGLIAVACCA, M.Philippe SCHOEFFEL, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Nathalie JULIAT.

Absents excusés : M. Abdel BABACI pouvoir à M. Arnaud DUBOIS
Mme Valérie COLAROSSI pouvoir à M. Stéphane CARTEADO
M. Nicolas LHERBIER pouvoir à M. Fabien PIVETTE
Mme Nathalie CHABLE

Secrétaire de séance : M. Fabien PIVETTE

DELIBERATIONS

FINANCES

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales- Rapporteur Monsieur le Maire.

N°20210302DEC007 : Avenant n° 2 au marché DALKIA (entretien des chaufferies) 37 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE pour la prise en charge des 3 sites suivants : Micro-crèche, bulle de tennis, extension des ateliers municipaux pour un montant de 10 713,71€ HT annuel.

N°20211702DEC008 : Confie à la société BERGER LEVRAULT, 64 rue Jean Rostand – 31670 LABEGE, le contrat de suivi de progiciels et de maintenance pour le service Etat Civil – Elections pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2021. Le montant de la prestation annuelle est de 1 508,53€ HT et le montant annuel pour la mise à jour SQL est de 45,00€ HT.

N°20211202DEC009 : Avenant n°1 avec la société JVS MAIRISTEM, portant sur l'acquisition du logiciel PAYFIP dédié aux paiements en ligne des diverses prestations pour un montant de 375,00€ HT soit 450,00€ TTC.

N°20212302DEC010 : Contrat de location avec la société GUEUDET, rue Corentin Quideau 95340 PERSAN, sur une durée de 36 mois d'un véhicule RENAULT Type TWINGO pour un montant mensuel de 238,10€ TTC.

N°20212402DEC011 : Confie à la société MICROBIB – 28 rue Jean Jaurès – 57300 HAGONDANGE, le contrat de maintenance du logiciel bibliothèque, pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 pour un montant annuel de 320,00€ HT soit 384,00€ TTC.

N° 20210603-11 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le présent exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,
Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 contenus dans le rapport ci-joint.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2021 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

Le Maire,

Stéphane CARTEADO

VILLE DE
CHAMPAGNE-SUR-OISE

rapport d'orientations budgétaires 2021

Samedi 6 mars 2021

INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.
La loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), du 7 août 2015, a modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatif au D.O.B. en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur (...) la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (...).

Préalable essentiel et obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- D'exposer la situation budgétaire et financière,
- D'esquisser l'évolution des principaux postes budgétaires,
- De présenter les grandes orientations de la Ville, l'endettement et la fiscalité locale

Synthèse des orientations budgétaires municipales pour 2021

Les principales orientations budgétaires municipales pour 2021, sont les suivantes :

- La poursuite de la politique de stabilité des taux d'imposition,
- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Le renforcement de l'effectif de la commune afin de garantir un accueil de qualité aux Champenois et une sécurité renforcée,
- Le développement des activités commerciales du centre-ville et la revitalisation du centre-ville, avec la volonté de rester une ville dynamique à taille humaine,
- L'acquisition des 2 parcelles en centre-ville (1AUE-rue Jules Picard)
- La mise en place d'un projet jeunesse et éducation (Conseil Municipal des jeunes, création d'un terrain multisports, développement numérique des écoles...)
- Le renforcement de l'entretien et de la mise en conformité du Patrimoine bâti et de la voirie ;
- La consolidation des offres de services et des actions d'accompagnement en faveur des familles et des séniors (mise en place d'un site internet de réservation pour périscolaire...),
- La mise en place d'un projet culturel innovant et municipalisation de la bibliothèque
- Emprunt de 1 900 000€
- Etude Programmation du plan pluriannuel de restauration de l'Eglise et étude du Presbytère
- Enfouissement des réseaux rue des Martyrs et réfection de la voirie
- Poursuite du projet de schéma directeur de l'assainissement

---

I) ANNEE 2020 : ÉLEMENTS DE CONTEXTE

A) FINANCIERS (Sources : FMI, INSEE et Banque de France)

L'année 2020 a été une année particulière au niveau national, marquée par le renouvellement des instances communales et la crise sanitaire économique et sociale liée au COVID-19.

Le Fonds Monétaire International (F.M.I.) prévoit dans son rapport publié en octobre 2020 une grave récession mondiale de 4.4 % en 2020. En France, la variation annuelle du P.I.B. serait de -9.8 %.

Les prévisions pour l'année 2021 envisagent une croissance mondiale de l'ordre de 5.2 %, sous réserve de l'impact des mesures de reconfinement. En France, la croissance du P.I.B. est estimée à 6.0 %

Dernières projections de croissance des *Perspectives de l'économie mondiale* PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2019	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9
États-Unis	2,2	-4,3	3,1
Zone euro	1,3	-8,3	5,2
Allemagne	0,6	-6,0	4,2
France	1,5	-9,8	6,0
Italie	0,3	-10,6	5,2
Espagne	2,0	-12,8	7,2
Japon	0,7	-5,3	2,3
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9
Canada	1,7	-7,1	5,2
Autres pays avancés	1,7	-3,8	3,6

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2020.

Selon la note de conjoncture de décembre 2020 de la Banque de France, celle-ci envisage 2 scénarios

Principales caractéristiques des scénarios favorable et sévère

	Scénario favorable				Scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %) [a]	- 9	7	5	2	- 9	- 1	4	4
IPCH (moyenne annuelle, en %)	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	- 0,5	- 0,5	0,0
Taux de chômage [b]	8,5	10,2	8,7	8,3	8,5	11,7	11,9	11,3

a) Données arrondies à l'unité
b) Au sens BIT, France entière, % population active
Source : Projections Banque de France

Le premier scenario est un scénario favorable où le P.I.B. 2021 serait de 7 %, 5 % en 2022 et 2 % en 2023. Toutefois, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue et le taux de chômage connaitrait un pic en 2021 et se situerait au même niveau qu'en 2016 à 10,2 %.

Le second scenario, quant à lui pessimiste, place la France dans une situation de récession. Le PIB 2021 serait négatif (-1%) et la France connaitrait à nouveau une croissance de l'ordre de 4 % en 2022 et 2023. De plus, nous serions dans une situation de déflation, avec un IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) à -0.5 % en 2021 et 2022.

Début 2021, l'activité économique serait pénalisée par une **consommation des ménages** encore contrainte, avec une levée progressive des mesures sanitaires. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022, et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins inhabituel.

La reprise de la consommation des ménages sera étroitement liée à l'évolution des conditions sanitaires.

Graphique 8 : Niveau du PIB réel et de la consommation réelle des ménages

(base 100 = T4 2019)

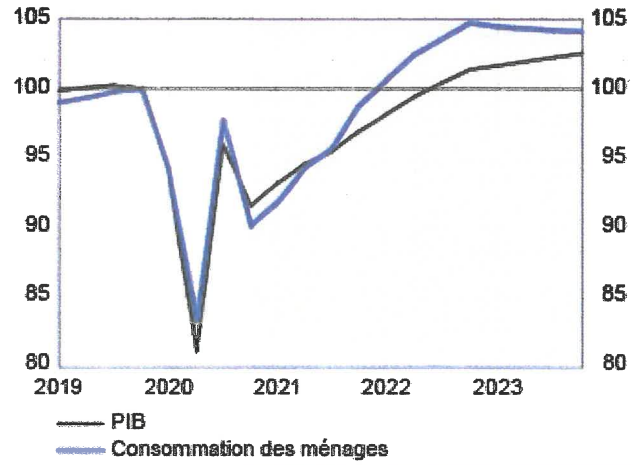

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le taux de chômage a été marqué par une forte baisse de l'emploi, de l'ordre de – 850 000. Cette baisse de -3 % reste néanmoins contenue au regard de l'amplitude du choc d'activité, grâce notamment à l'ampleur des dispositifs d'activité partielle. L'emploi a ensuite fortement rebondi au troisième trimestre.

Il est toutefois à craindre que ce rebond ne soit que temporaire dans le contexte plus difficile de la fin d'année. Le troisième trimestre reflète en effet les à-coups sur l'intérim et probablement sur l'emploi dans les secteurs des services aux ménages comme la restauration, l'hôtellerie et les loisirs. Le retour de restrictions très fortes dans ces secteurs entraînera a priori un contrecoup significatif sur l'emploi au quatrième trimestre et au premier trimestre 2021. Le point bas de l'emploi serait atteint au premier semestre 2021. Un redressement net s'amorcerait ensuite.

Graphique 13 : Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)

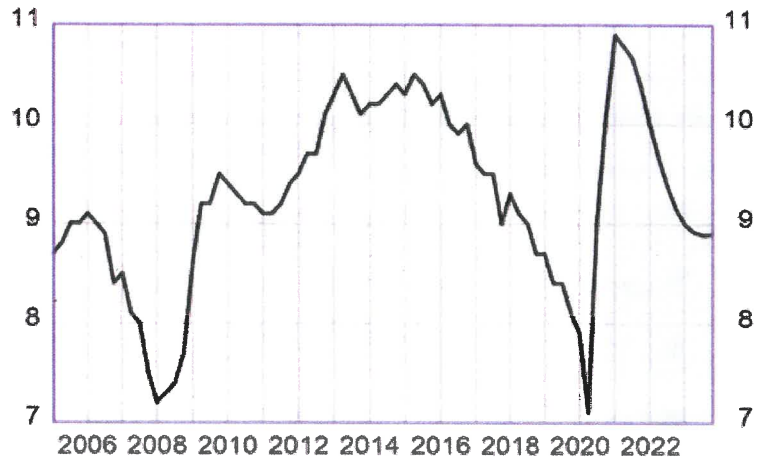

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2020, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le déficit public 2020, augmenterait à plus de 9% du PIB, après 3 % en 2019, en raison du net recul du PIB et des mesures exceptionnelles mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire.

D'une part, les dépenses publiques seraient tirées par les mesures d'urgence, du fait notamment du dispositif exceptionnel d'activité partielle (30 milliards d'euros selon notre évaluation), des dépenses exceptionnelles de santé (12 milliards, hors accords du Ségur de la santé) et du fonds de solidarité renforcé à destination des petites entreprises (19 milliards).

D'autre part, les prélèvements obligatoires seraient diminués en 2020 par la forte contraction de l'activité et, dans une moindre mesure, par la réduction des prélèvements obligatoires issue des exonérations de cotisations sociales dans le cadre des mesures d'urgence (8 milliards) ainsi que par les mesures prévues antérieurement par la loi de finances initiale pour 2020.

Du fait du creusement du déficit public couplé à la forte diminution du PIB, mais également à cause de certaines mesures neutres pour le déficit mais ayant un impact sur la dette (par l'intermédiaire notamment des participations financières de l'État dans des entreprises stratégiques), la dette publique augmenterait fortement en 2020 pour atteindre environ 116 % du PIB, après 98 % en 2019.

Graphique 15 : Dette publique en France et en zone euro

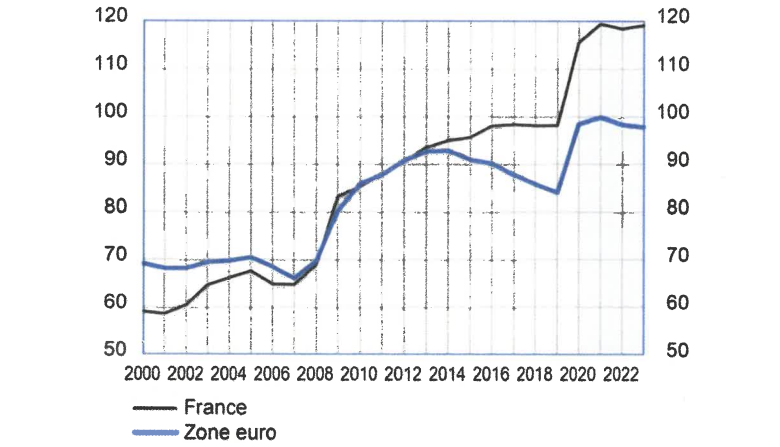

Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2019, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

B) LES EVENEMENTS MARQUANTS

Une année 2020 marquée principalement par une crise sanitaire, économique et sociale tant au niveau national qu'international et de surcroit, empreinte de la campagne présidentielle aux USA et des élections municipales en France.

A l'International : Un contexte anxiogène

- Attentats, discrimination ethnique : mort de George FLOYD et Jacob BLAKE aux USA
- Réchauffement climatique (2020, année la plus chaude depuis l'enregistrement des températures, incendies importants)
- Élections du nouveau président USA
- Crise sanitaire
- 24/12/2020 : un accord a été trouvé sur les relations commerciales entre l'Europe et le Royaume Uni (Accords fiscaux et commerciaux du Brexit)

Au National :

Terrorisme
À la crise sanitaire s'est ajoutée une menace sécuritaire d'ampleur.

L'attentat de Nice est le troisième d'une succession débutée devant les anciens bureaux du journal satirique Charlie Hebdo, et suivie par la décapitation d'un professeur d'histoire géographie devant un collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Elections municipales et communautaires
Une année électorale très particulière.

Le premier tour des élections municipales 2020 en pleine période de confinement a été marqué par une forte abstention dans une France mise à l'arrêt par la pandémie de coronavirus .
Il a été décidé, via la loi sur l'urgence sanitaire, que le second tour des élections municipales, initialement prévu le 22 mars, serait reporté. Les listes élues au premier tour - environ 30.000 dont fait partie Champagne-sur-Oise, ont conservé le gain de leur élection, mais l'installation des nouveaux conseils n'ont pu se mettre en place que fin mai.

Crise sanitaire

Selon une étude de l'INSEE en mai 2020, la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 a un impact sur le nombre total de décès. Du 2 mars au 19 avril 2020, 22 140 décès supplémentaires, soit 26 % de plus toutes causes confondues, ont eu lieu par rapport à la moyenne des décès survenus durant la même période entre 2015 et 2019. L'Île-de-France et le Grand Est sont les régions les plus touchées par cet excédent de mortalité. La hausse des décès est plus forte dans les territoires densément peuplés bien que la population y est en moyenne plus jeune.

Les conditions de vie durant le confinement ont aussi été très impactées restrictions d'activité, télétravail ou travail sur site, prise en charge des enfants, dégradation de la situation financière, pénibilité ressentie…

Le premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 au printemps 2020 a provoqué un recul historique de l'activité : 73 % des sociétés déclarent une baisse de leurs ventes supérieure à 10 %, et 35 % une baisse supérieure à 50 % durant cette période. Un tiers des sociétés ont fermé pour une durée moyenne de 57 jours, le plus souvent à la suite de restrictions administratives d'accueil du public (65 %), mais aussi pour des questions d'approvisionnement (8 %) ou de débouchés (7 %). Cette suspension d'activité a touché en priorité les activités les plus étroitement en contact avec le public : la restauration, l'hébergement, les services à la personne ou les activités culturelles et récréatives, mais aussi les transports aériens. Des pans entiers de notre économie ont été durement impactés

Pour faire face à la chute brutale de l'activité, plus de quatre sociétés sur cinq ont fait appel aux aides mises en place par les pouvoirs publics : chômage partiel (70 % des sociétés), report des échéances sociales (53 %), prêt garanti par l'État (41 %). Le recours à ces mesures a été particulièrement fréquent dans la restauration (97 %), le commerce et la réparation automobile (96 %) ou l'hébergement (95 %).

Parallèlement, les entreprises se sont adaptées à ce nouvel environnement en modifiant leur offre (20 %) et en proposant de nouveaux produits ou services (10 %), en réorganisant leur logistique (52 %), en mettant en place de nouveaux partenariats (7 %). Elles ont également mis en œuvre les gestes barrières pour un coût allant jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires selon l'activité. Enfin, le télétravail a permis à 40 % des sociétés restées ouvertes durant le confinement de poursuivre leur activité : en septembre 2020, 26 % des sociétés envisagent d'y recourir plus souvent de façon transitoire ou définitive.

Enfin en décembre, une éclaircie au sein de cette crise sanitaire : la mise sur le marché des premiers vaccins et une campagne de vaccination en France lancée en décembre 2020.

Au local

Intercommunalité

Les actions de la CCHVO comme l'ensemble des communes de son territoire ont été impactées par la pandémie de COVID et certaines de ses actions ont été retardées comme le nouveau contrat local de santé 2019-2022 Plan climat air-énergie : élaboration et concertation.

Cependant d'autres projets ont été lancés comme la convention de revitalisation des territoires 2020-2026 (Persan Beaumont) qui s'inscrit dans le Programme Action Cœur de Ville ; la mise en place de « J' ❤ ma ville » afin de soutenir les commerces et restaurants ; la convention d'objectifs et de financement-2020-2022 avec l'UCHVO.
L'ensemble des transferts de compétences ayant été effectué, ce pan de la vie intercommunale est tourné.

Communal

Les élections municipales et communautaires qui ont vu une nouvelle équipe municipale issue des urnes ainsi que le renouvellement du conseil communautaire.

Dans la continuité des engagements de campagne, les taux de fiscalité locale n'ont pas été majorés.
Pour rappel :

Taxe d'habitation	*21.08*
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	*17.73*
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	*69.23*

Le Contrat Régional s'est poursuivi avec l'achèvement du centre de loisirs et sa réouverture à la rentrée scolaire et.la seconde tranche de rénovation de l'éclairage public.

La municipalité a mandaté une étude de faisabilité sur l'assainissement rue de Pontoise (engagement de campagne) et a choisi le bureau d'études pour la mission diagnostic de l'Eglise.

2020 est aussi l'année du rattachement effectif de la ville au CRC de Persan qui permet ainsi à tous de bénéficier des mêmes prestations que les autres communes de la CCHVO

Après 2 longues années, le déploiement de la fibre est finalisé.

Enfin, la mise en œuvre de la M57 du budget principal de la ville est opérationnelle depuis juillet mais le CFU est reporté à 2022 sur décision gouvernementale

C) LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Comparaison des réalisés Dépenses- Recettes de Fonctionnement 2019 et 2020 (en K€)

	2019	2020		2019	2020
Charges à caractère général	1 465	1 265	Résultat de fonctionnement rep.	2 317	1 762
Charges de personnel et assimilées	2 454	2 645	Atténuations de charges	42	67
Atténuations de produits	487	470	Opérations d'ordre	1	1
Opérations d'ordre	121	113	Produits et services du domaine	601	421
Autres charges de gestion courante	487	465	Impôts et taxes	4 300	4 369
Charges financières	70	64	Dotations et participations	1 025	789
Charges exceptionnelles	3	0	Autres produits de gestion courante	118	87
			Produits financiers	0	0
Virement à la section d'investissement			Produits exceptionnels	26	0

Une relative stabilité des dépenses de fonctionnement sur ces 2 dernières années

- En 2019 : Entretien de bâtiments en augmentation (22 Ke fuite du collecteur centre de loisirs, structure gonflable 11 Ke, lavoir Chambly 21 Ke, fuite eau Poste 10 Ke, ...), Contentieux urbanisme (20 Ke)
- En 2020, baisse des charges à caractère général, mais il s'agit d'une année atypique (confinement et télétravail dus à la crise sanitaire, changement d'équipe...)
- Des charges en 012 plus élevées (+200k€) dont principalement : mission archivage, recrutement accueil et service technique ainsi que la réintégration de 2 agents

Un impact certain du COVID 19 sur les recettes 2020 :

Les recettes réelles 2020 sont impactées fortement de l'ordre de 6% par la crise sanitaire.

En effet, les produits des services du domaine et ventes divers : **420 672,92** (en baisse de 180 K€. Il s'agit essentiellement des « Redevances et droits des services à caractère social » et des « Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement ») notamment par la fermeture des écoles et donc de la restauration scolaire et du périscolaire durant la première vague de la crise sanitaire.

Les dotations et participations sont également en diminution **789 284,05** mais particulièrement sur la part des droits de mutations dont il est rappelé qu'en 2019, la commune a perçu l'équivalent de 2 années en raison du changement de strate (+ 5 000 habitants). Ainsi en 2020,

cette participation s'est vue amputée de 176 000€ à laquelle s'est ajoutée la perte au titre du CET pour 73 000€. Quant aux Dotations de l'Etat, celles-ci sont pérennisées.

Les autres produits de gestion courante : **85** K€ (essentiellement les revenus des immeubles pour 62 K€ en 2020). Une baisse liée aux revenus des immeubles ; en cause des logements vacants.

D'autres recettes sont constantes ces 2 dernières années : Impôts et taxes pour **4 369 141,18**

Quant aux atténuations des charges, le poste en augmentation : **67 159,86** soit 25 000 € supplémentaires (Remboursements sur rémunérations du personnel) qui s'explique par certains arrêts maladie sur une longue durée

Le résultat 2020

	2020
- Recettes de fonctionnement	7 496 265,42
- Dépenses de fonctionnement	5 021 733,08
A - Résultat de fonctionnement	2 474 532,34
➢ Résultat de l'exercice	712 038,23
➢ Résultats antérieurs reportés	1 762 494,11
- Recettes d'investissement	2 176 081,84
- Dépenses d'investissement	2 967 747,23
B - Déficit d'investissement	- 791 665,39
C - Excédent de financement sur RAR	379 503,00
- Restes à réaliser	448 460,00
- Restes à recouvrer	827 963,00
D =B + C = Affectation au financement de l'investissement (compte 1068)	- 412 162,39
Solde créditeur de résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	2 062 369,95

Les investissements 2020

Sur les 3 258 k€ inscrits au BP 2020 (dont 869 k€ au titre des RAR), seuls 967 k€ ont été réalisés :

A cela 2 raisons majeures :

- la crise sanitaire qui a freiné les projets dès début 2020 et globalement sur l'année entière.
- puis la période électorale dont on sait qu'elle est peu favorable à de nouvelles initiatives d'autant que le nouveau conseil municipal n'a pu être installé que fin mai avec la période de congés d'été qui a suivi. Ainsi, les 4 mois de l'année restant à courir n'ont pu être mis à profit pour démarrer de nouveaux investissements.

Les investissements ont donc essentiellement porté sur :

- L'extension du Centre de Loisirs (206 k€),
- Aménagement des abords des ateliers (165 k€)
- La phase 2 de la rénovation de l'éclairage public (202 k€)
- La fin des travaux de la toiture école Duhamel (70 k€), l'éclairage LED des bâtiments scolaires (41 k€),
- La toiture du centre de loisirs (72 k€)
- L'acquisition de matériels divers pour les services techniques, écoles… (109 k€)
- Des travaux de voirie et autres pour 88 K€ (DAB, étude enfouissement rue des Martyrs, acquisition parcelle en zone 1AUE rue Jules Picard)

Etat des cessions-acquisitions

- Acquisition parcelle AD 76 (1AUE) - rue Jules Picard : 11087.31€
- Cessions : néant

2) Année 2021 : Les grandes orientations budgétaires

Au National

La Loi de Finances 2021

Reconduction de la « clause de sauvegarde » pour le bloc communal en 2021. La loi de finances pour 2021 prévoit la reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde prévue à l'article 21 de LFR3 pour 2020 en faveur du bloc communal pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur les budgets des communes et des EPCI. Au titre de 2020, cette clause de sauvegarde porte sur des pertes de recettes fiscales et domaniales.

Le montant de la DGF pour 2021 - Le montant total de la DGF reste maintenu à son niveau antérieur, soit 26,8 milliards d'euros (Md€). Dans le détail, on constate une baisse de 89 millions d'euros par rapport à 2020 (son montant passe de 26,847 Md€ en 2020 à 26,758 Md€ en 2021). Cette baisse, qui concerne la DGF des départements, sont sans impact financier pour les collectivités.
De la même manière que les années passées, la stabilisation de la DGF ne concerne que le montant total de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Les montants individuels attribués en 2021 seront en hausse ou en baisse par rapport à 2020 selon la situation de chaque commune et EPCI, du fait de l'évolution annuelle de ses critères (évolution de la population, du potentiel financier, etc.) mais également du fait des règles de calcul appliquées pour répartir la DGF (mécanismes de garanties et d'écrêtement, etc.) ;

Les modalités de neutralisation des critères des dotations – La réforme de la fiscalité locale, liée à la suppression de la TH sur les résidences principales, de même que l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels, entrent en vigueur le 1er janvier 2021. La modification des ressources des communes et des EPCI qui en résulte viendra bouleverser les critères utilisés pour la répartition des dotations et des fonds de péréquation.
Les conséquences sur les critères et sur les dotations ne se produiront cependant qu'en 2022,
Les changements de ressources des communes et des EPCI nécessitent l'adaptation des critères suivants :
- pour les communes : le remplacement de la TH sur les résidences principales par la TFPB des départements ;
- pour les EPCI : le remplacement de la TH sur les résidences principales par la perception d'une fraction de TVA ;
- pour les communes et les EPCI : l'allègement des impôts fonciers (CFE et TFPB) au profit des locaux industriels, et le versement aux communes et EPCI concernés d'un prélèvement sur recettes de l'Etat venant compenser la perte de ressources fiscales. Sont impactés par ces changements de ressources tous les critères intégrant jusqu'à présent les recettes liées à la TH et aux impôts économiques, à savoir :
- au niveau des communes : le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal ;
- au niveau des EPCI : le potentiel fiscal, le coefficient d'intégration fiscal (CIF)

Automatisation du FCTVA –la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA pour les dépenses des collectivités locales réalisées à compter du 1er janvier 2021. La réforme d'automatisation consiste à mettre en place une procédure informatisée permettant un calcul automatique du FCTVA, à partir des imputations comptables des dépenses des collectivités locales. La définition comptable de l'assiette du FCTVA permettra de déterminer automatiquement les dépenses éligibles.
Le processus d'automatisation va donc modifier profondément les modalités de gestion du FCTVA, tant pour les services de l'Etat que pour les collectivités percevant le FCTVA un an après la dépense (versement en N+1) ; **ce qui ne sera pas momentanément le cas pour Champagne qui perçoit le FCTVA en N+2)** .

Les modalités et les règles d'assiette précédentes ne changeront pas. Cependant, cette réforme est favorable pour les collectivités, car elle permettra une simplification de la gestion du FCTVA.

Au communal

Fidèle à ses engagements pendant la campagne, les orientations de l'équipe municipale sont les suivantes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement en fonction des besoins réels des services
- Le renforcement de l'effectif afin de garantir un service de qualité aux Champenois et de renforcer la sécurité ;
- La modernisation du matériel numérique des écoles ;
- La modification du PLU ;
- La création d'un terrain multisport ;
- La poursuite du schéma directeur de l'assainissement ;
- Un emprunt de 1 900 000 € pour financer l'acquisition de 2 parcelles en centre-ville, une partie des travaux de la rue des Martyrs et le projet d'équipement multisport.
- La mise en place de réunions de quartiers pour associer les Champenois aux actions de la Municipalité
- L'élection d'un conseil des jeunes ;
- La municipalisation de la bibliothèque ;
- Des études sures :
  - La revitalisation du centre-ville, et ainsi le rendre plus attractif pour les médecins, spécialistes, commerces et désencombrer la rue Jules Picard (acquisition de 2 parcelles) ;
  - La mise en place d'un programme pluriannuel de restauration de l'Église et du presbytère ;
  - La réflexion sur la création d'un complexe culturel et d'un groupe scolaire

Le Fonctionnement 2021

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2021

Les principales variations par rapport au BP 2020 s'inscrivent dans les chapitres

En K€	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 358 140,00	1 264 694,81	1 543 450,00
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 686 300,00	2 644 699,60	2 953 902,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	493 000,00	469 886,08	493 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500 104,00	465 227,92	440 440,00
CHARGES FINANCIERES	64 280,00	63 900,09	57 300,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	200,00	2 000,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 200,00	113 124,58	108 000,00
OPERATION D'ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL	5 217 024,00	5 021 733,08	5 599 092,00

Charges à caractère général :

Des dépenses majoritairement pour améliorer le Patrimoine, le *cadre de vie et la vie locale.*

Pour rappel l'année 2020 ayant été une année atypique, les écarts constatés entre le réalisé 2020 et les projections du BP 2021 ne sont pas significatifs comme les années précédentes.

Le Budget 2021 sera sans aucun doute encore impacté par la crise sanitaire et nous constaterons ses effets à la lecture du Compte Administratif 2021 (soit en 2022)

+ 280K€/réalisé 2020 qui se répartissent essentiellement comme suit :

- Balayeuse (20 K€) : La location mensuelle est apparue une nécessité pour bénéficier d'un entretien régulier de la voirie et faciliter les tâches des services techniques
- Entretien des bâtiments, nettoyage des vitres (35 K€). Ces dernières n'ayant pas été nettoyées depuis 2 ans
- Étude qualité de l'air des bâtiments qui accueillent des enfants (22 K€)- obligation règlementaire non mise en œuvre dans la mandature précédente
- Marquage au sol à titre préventif (10 K€)
- Programme culturel (25 K€) (exposition, bibliothèque de plein air, cinéma plein air...)
- Périscolaire et club Ado (10K€)
- Maintenance Vidéo protection (38K€)
- Dépenses liées à la COVID (50 k€) (gel hydro alcoolique, fournitures d'entretien, masques pour le Personnel)

Charges de personnel +300k€/réalisé 2020 notamment :

-Personnel extérieur : +36K€-Avancement d'échelons + 7500€-recrutements-titularisation et remplacements sur l'année complète : +140 K€ +100K€ de charges. Les recrutements inscrits concernent la police municipale, le gardien du stade,

Pour rappel : l'accroissement des dépenses de personnel comporte les charges sociales et patronales

Les subventions communales

Sur le principe, les subventions aux associations seront maintenues à l'identique de 2020.

Concernant l'ALCC, la commune reprenant en gestion directe la bibliothèque, l'agent mis à disposition jusqu'à présent réintègrera les services municipaux. Ainsi, la subvention ordinairement attribuée à L'ALCC sera réactualisée hors salaire.

A titre exceptionnel en raison de la mobilisation des sapeurs-pompiers durant l'année 2020, la commune doublera la subvention à l'association soit 4 000€ pour participer à leur projet de réalisation d'une salle de sport dans leur caserne.

Le CCAS et la Caisse des écoles cumulent depuis plusieurs années des excédents. Pour en tenir compte, les attributions de subventions sont revues à la baisse tel que ci-dessous :

AUTRES SUBVENTIONS	MONTANT PERÇU 2020	Montant souhaité	BP 2021
CAISSE DES ECOLES	24 944,00	16 400,00	16 400,00
CCAS	130 000,00	90 000,00	90 000,00

Les recettes prévisionnelles de Fonctionnement 2021

Libellé	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021
ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00	67 159,86	50 000,00
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	428 778,00	420 672,92	410 978,00
IMPOTS ET TAXES	3 927 474,00	4 369 141,18	4 155 370,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	763 760,00	789 284,05	777 500,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95 240,00	86 705,75	93 130,00
PRODUITS FINANCIERS	-	8,75	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		
OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	800,00	798,80	800,00
		-	
TOTAL	5 256 052,00	5 733 771,31	5 487 778,00

La principale variation des impôts et taxes est relative au « Fonds de solidarité des communes de la région d'IDF » (341 K€ en 2020) que nous avons fait le choix d'inscrire au BP cette année (300 K€ inscrit au BP 2021 ; 0 K€ au BP 2020)

Pour mémoire, la Loi de Finances 2020 prévoyait la suppression intégrale de la TH sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux d'ici 2023.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer à compter de cette année le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux de TBF départemental qui s'additionnera au taux communal sur les propriétés bâties.

Par conséquent, le nouveau taux de taxe foncière bâtie est l'addition du taux communal et du taux départemental soit : 17.73 (TFB-Champagne) +17.18 (TFB du Département). La taxe foncière reste ainsi stable et seul le produit change par le transfert de la part du département à la commune.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera éventuellement l'objet d'un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière après transfert, corresponde au montant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière avant la réforme.

Les investissements en 2021 : financement et volume

Dépenses :

- 448 K€ bruts au titre des RAR
- 3 457 K€ bruts en investissements nouveaux dont les Autorisations de Programmes (AP) reprises au BP (soldes ateliers, centre de loisirs, éclairage public, rue des Martyrs)

Recettes :

- Assiette d'autofinancement d'investissements nouveaux (hors RAR) : 1 952K€
- Restes à recouvrer : 828 K€
- FCTVA : 430 K€
- Subventions : 420 K€
- Emprunt : 1 900 K€

Tableau des RAR 2020

PROGRAMMES	DEPENSES	SUBVENTIONS	RECETTES
Toiture local pétanque	13 K€	CD - normes électriques écoles	5 K€
Restauration stèles	10 K€	CD - Toiture Duhamel	12 K€
Diagnostic structure de l'Eglise	70 K€	DETR 2019 - Toiture Duhamel	17 K€
Vidéo protection	356 K€	DSIL - Toiture centre de loisirs/cantine	12 K€
		CAR - Extension centre de loisirs	104 K€
		CD - Extension centre de loisirs	38 K€
		CAF- Extension centre de loisirs	31 K€
		CAR - PMR	110 K€
		CD - PMR	44 K€
		CAR - Ateliers municipaux	93 K€
		CD - Ateliers municipaux	37 K€
		CD - Vidéo protection	53 K€
		DETR 2017 - Vidéo protection	70 K€
		CAR - Rénovation éclairage public	117 K€
		CD - Rénovation éclairage public	47 K€
		CR - Parcours sportifs	4 K€
		CR - Terrain de foot	36 K€
TOTAL	448 K€	TOTAL	828 K€

Les programmes d'investissement 2021

Opérations en cours :

- **Autorisations de Programmes**
  - Extension centre de loisirs (66 K€)
  - Ateliers et abords (20 K€)
  - Eclairage public (155 K€)
  - Réfection rue des Martyrs 1 500 K€ (686 K€ enfouissement ainsi que 800 K€ voirie)

- **Autres opérations**
  - Vidéo protection (58 k€ et 356 K€ de RAR)
  - Diagnostic structure église (70 K€ de RAR)
  - Toiture local pétanque (13 KE de RAR)

Nouveaux programmes :

- Equipements divers (panneau d'affichage 22 K€, matériel mobilier écoles et cantine 40 K€, matériel informatique pour les écoles 36 K€, matériel centre de loisirs 10 K€, barrière de police 5 K€, véhicules pour les services techniques 45 K€ ...)
- Travaux écoles (62 K€ : chaudière, sol salle de motricité...
- Etude diagnostic Presbytère (15K€)
- Normes installation LED bâtiments scolaires (15 K€)
- Diagnostics énergétiques bâtiments (30 K€)
- Complexe Multi Sports (100 K€)
- Réaménagement de l'aire de jeux-Parc municipal (30 K€)
- Réseau des eaux pluviales (100 K€) du programme 2021 du schéma directeur assainissement
- Acquisitions foncières : centre Bourg et rue Jules Picard (800 K€)

D) SITUATION DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2021

L'encours de la dette au 01/01/2021 est de 2 908 643 €.
L'annuité 2020 s'élevait à 389 188 € (Capital : 324 488 € /intérêts : 64 700€).

	2017	2018	2019	2020
Pdts fonctio	5.371.946,30	5.820.380,29	6.112.635,17	5 732 972,51
- Ch fonctio	4 602 994,31	4 662 808,54	4 966 780,73	4 908 608,50
= Épargne brute	768 951,99	1 157 571,75	1 145 854,44	824 364,01
- Capital de la dette	251 593,02	287 101,86	320 532,28	324 488,28
= Épargne nette	517 358,97	870 469,89	825 322 ,16	499 875,73
+ Pdts cession	-	-	-	
=CAF	517 358,97	870 469,89	825 322,16	499 875,73

Épargne et capacité de désendettement Les principaux Ratios

Ratio de solvabilité : il indique le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de la dette en stock si l'épargne brute était utilisée dans sa totalité

	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	3.139462,63	3.553.664,19	3.233.131,91	**2 908 643,63**
Épargne brute	768.951,99	1.157.571,75	1.145.854,44	**824 364,01**
Capacité de désendettement	4,08	3,07	2,82	**3,53**

Extinction de la dette

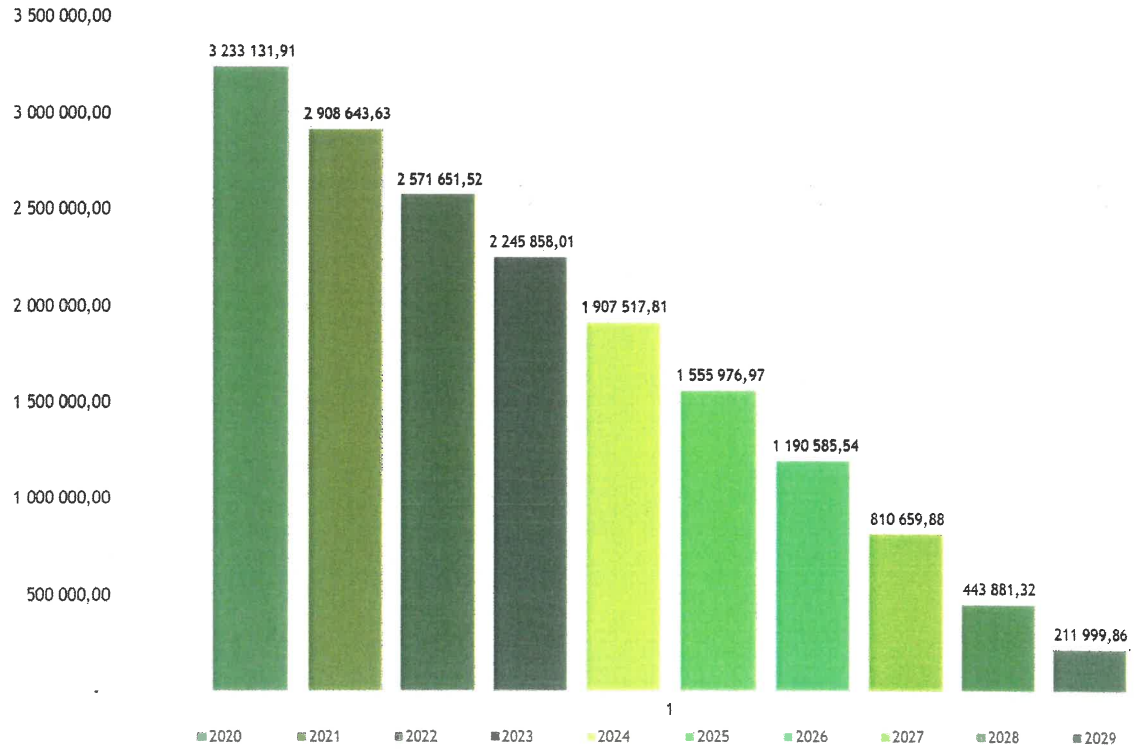

La situation de la dette après emprunt 1 900 k€

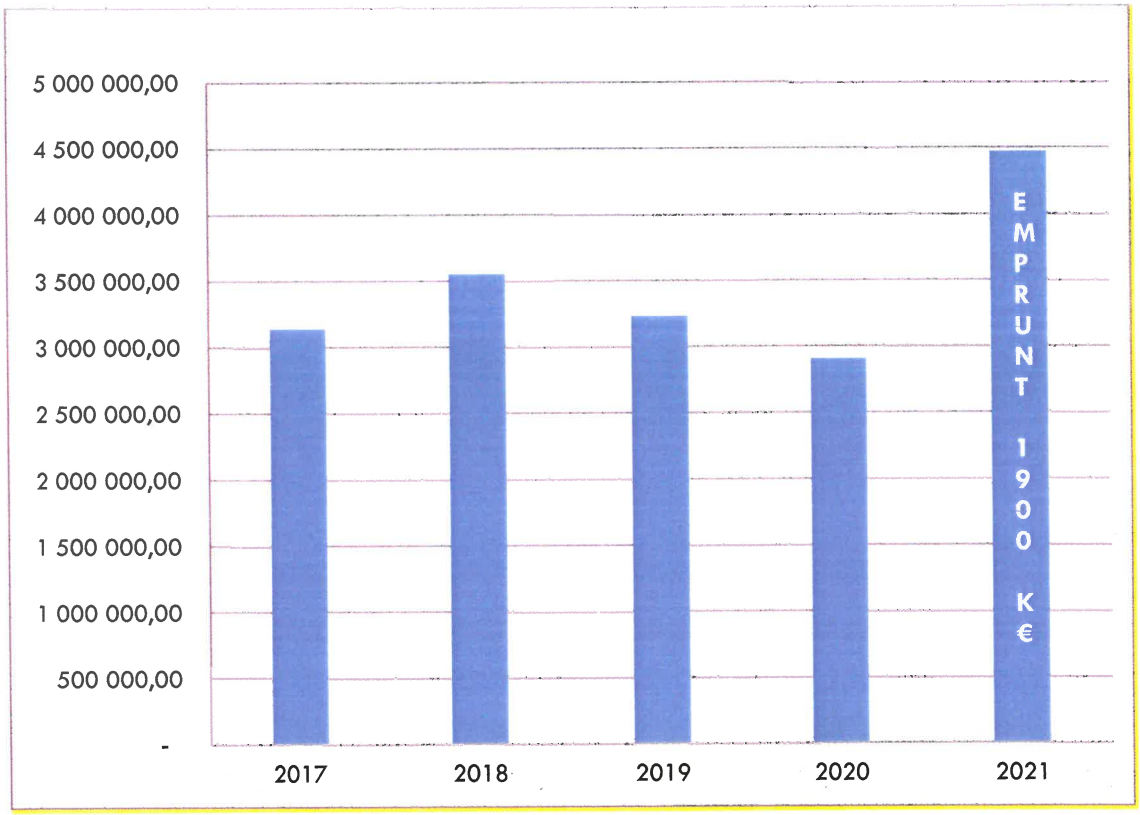

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1) Les réalisations 2020

A) En fonctionnement :

- Dépenses : 334 K€ dont :
  - 200 K€ de dépenses pour le marché d'exploitation de la STEP
  - 10 K€ de redevances VNF
  - 117 K€ d'amortissements

- Recettes (hors excédent) : 400 K€ (398 K€ de redevances d'assainissement)

B) En investissement :

- Assistance Maitrise d'œuvre du schéma directeur (39K€)
- Réhabilitation du réseau d'assainissement rue des MARTYRS (237k€)

2) Le prévisionnel 2021

A) En investissement

Dépenses :

- Rue des Gaudines – Ruelle à four (151 K€)
- Fin des travaux du déversoir d'orage avenue du Général Leclerc (24 K€)

Recettes

- Subventions Conseil Départemental et Agence de l'Eau (331K€)

En Restes à réaliser :

Dépense :

- lot 1 : déversoir d'orage (116 K€)
- lot 2 : champs des Maheux (330 K€)
- lot 3 : Solde rue des Martyrs (13 K€)

Recettes :

- Subvention départementale assistance Maitrise d'œuvre (15 K€)

Pour rappel, les travaux d'eaux pluviales sont financés sur le budget de la ville. Le budget assainissement ne supportant que les travaux liés aux réseaux d'eaux usées.
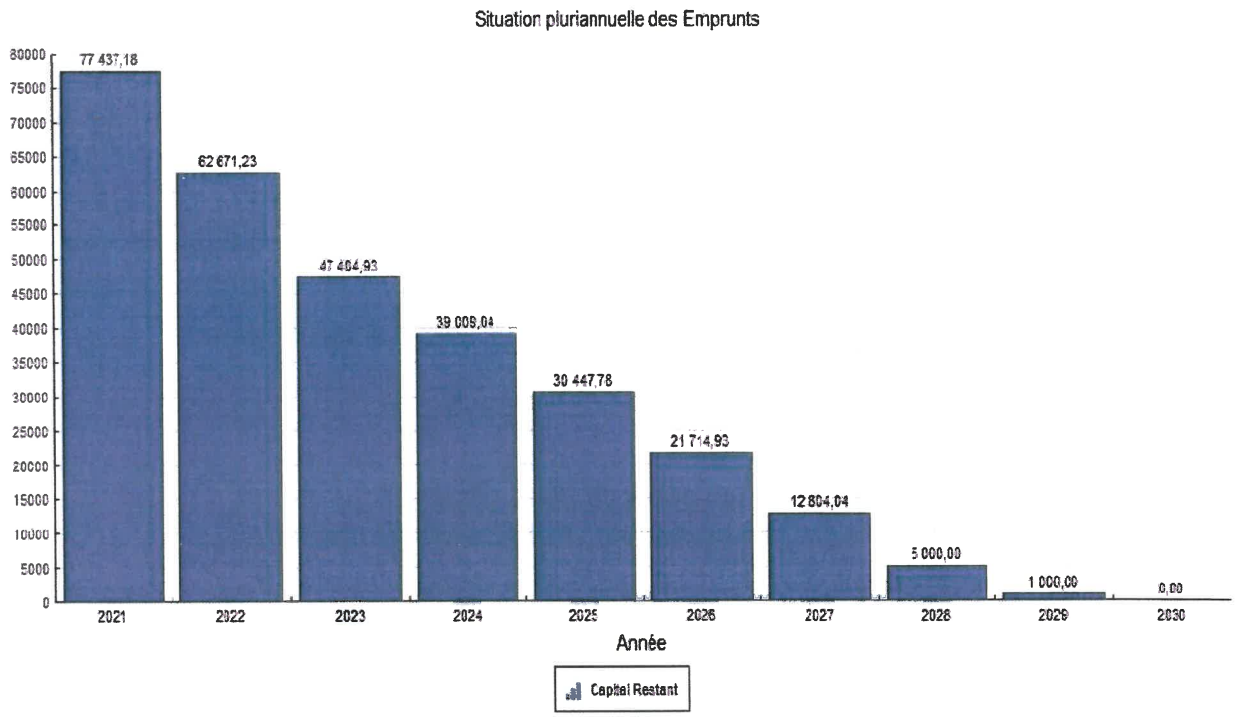
3) Etat de La Dette